



Christine Robert
Centre de formation

Réflexologie palmaire

RPA



La formation en bref

- Durée : 16 heures / 2 jours
- Localisation : 01960 Péronnas
- Formateur : Christine Robert, Réflexologue RNCP
- Nombre de places : 8 à 10 stagiaires
- Durée moyenne d'accès à la formation de 1 à 3 mois

Compétences

FORMATION RPA

1. La Réflexologie palmaire est indiquée pour détendre et relaxer. La cartographie du corps est représentée sur les faces palmaires et dorsales des mains. Une action manuelle par des pressions et des reptations va stimuler les zones réflexes afin d'apporter à votre organisme une sensation de bien-être pour la gestion du stress.
2. Cette formation a pour but de présenter la réflexologie palmaire afin d'intervenir dans la gestion du stress. A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'effectuer l'enchaînement du protocole de 45 minutes





Publics concernés

La formation est destinée aux professionnels de la santé, de la relation d'aide, de l'éducation et de l'esthétique. Elle convient également aux personnes souhaitant se réorienter vers le milieu de la relaxation, de la gestion du stress et du bien-être.

Conditions d'admission :

- être majeur
- titulaire du Bac ou équivalent
- dépôt de candidature
- entretien préalable au stage

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Programme

Jour 1

- Historique de la réflexologie
- Initiation anatomie de la main
- Les différents systèmes
- Les différents systèmes
- Mise en application pratique du protocole de soin de bien-être

Jour 2

- Les différents systèmes
- Mise en application : le stagiaire va pratiquer chaque système sur son binôme par le biais des techniques enseignées sur les zones réflexes concernées au niveau des mains. Il devra savoir enchaîner un protocole.
- Evaluation pratique et théorique

Modalités pédagogiques

La formation dispensée en présentiel. Différents modes d'animation sont utilisés : cours magistraux, mise en situation pratique par binôme, ...

a.

Modalités d'évaluation :

- évaluation écrite avec planches à dessiner
- évaluation du déroulement du soin lors de la mise en pratique

b.

A l'issue de la formation :

- un certificat de formation est délivré



Matériel pédagogique :

- reproduction du corps humain sous forme de mannequin en plastique, pieds, squelette pour l'anatomie,
- logiciel REFLEXO-VISU,
- tables de massage, serviettes, huile de massage,
- supports pédagogiques avec planches anatomiques,
- livrets de cours...

CGV

1. Modes de règlements acceptés : chèque, virement bancaire, espèces
2. Le paiement s'effectue partiellement lors de l'inscription par un versement de 30% du montant global. Le solde restant sera versé le premier jour du stage. Possibilité de règlement en 10 fois.
3. Une convention de formation est établie lors des stages.
4. Le stagiaire est soumis à l'application du Règlement intérieur du centre de formation.

Le formateur peut annuler le stage au plus tard 10 jours avant la date requise si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant. Votre acompte vous sera retourné. Si le stagiaire annule sa formation dans les 10 jours qui précèdent le stage sauf raison grave et justifiée, son acompte ne lui sera pas restitué.

Mentions légales

Les méthodes et la finalité de ces techniques de relaxation et de bien-être n'ont aucun rapport concurrentiel avec celles utilisées par les spécialistes paramédicales et de rééducation.

Les programmes de formation établis, en fonction d'objectifs déterminés, précisent les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Article L. 6353-1 du code du travail

La réflexologie ne se substitue en aucun cas à la médecine conventionnelle. Le réflexologue ne peut pas faire de diagnostic, il ne peut ni modifier un traitement ni participer à une décision thérapeutique. Conformément à la loi, la pratique de la réflexologie ne peut être en aucun cas assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais s'apparente à une technique de bien-être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress qu'elle procure.

Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article L.489 et de l'arrêté du 8.10.1996.





Siège social : 25 Rue Charles Robin - 01000 Bourg-en-Bresse

Siret - 450 006 390 00030 | APE - 8690F

Email : contact@formation-christine-robert.com | Site web : www.formation-christine-robert.com | Tél . : 04 74 22 58 18